

RAPPORT
ANNUEL 2016

L'UNION EST
NOTRE FORCE



L'ASSURANCE
MUTUELLE DES
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION

Le mutualisme, votre Mutuelle et vous	4
Faits saillants	7
Mot du président du conseil d'administration	8
Revue des activités	10

GOUVERNANCE

La structure organisationnelle	13
Les membres du conseil d'administration	14
Le conseil d'administration	16
Le comité exécutif	16
Les comités du conseil d'administration	17

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	20
État des résultats	22
État du résultat global	23
État des variations de l'avoir des membres	24
État de la situation financière	25
État des flux de trésorerie	26
Notes complémentaires	27
Tournés vers l'avenir	62

Les photos de l'ensemble du rapport annuel proviennent de nos activités et d'églises membres de la Mutuelle.



**Être membre
de la Mutuelle,
une histoire
de fierté et
de cœur**

LE MUTUALISME, VOTRE MUTUELLE ET VOUS CHERS MEMBRES

Depuis près de 165 ans, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal se fait une fierté de baser ses pratiques sur le mutualisme et l'entraide. En assurance, on retrouve plusieurs avantages à ce modèle de fonctionnement. Le mutualisme dispose d'une organisation spécifique qui permet aux membres de prendre part à l'élection des dirigeants et aux prises de décision. Dans une compagnie privée, il est impossible de s'exprimer ainsi. Puisque la Mutuelle appartient à ses membres, il est important que chacun prenne conscience de cette différence majeure et qu'il fasse valoir son opinion en utilisant son droit de vote lorsque l'occasion se présente. En 2016, plusieurs membres l'ont fait en se déplaçant pour donner leur avis quant à diverses décisions d'avenir reliées à la Mutuelle. Cela a fait toute la différence.

La Mutuelle a pour atout de bien connaître les besoins et les attentes de ses membres. Et par les temps qui courent, il y en a beaucoup. C'est pour cela que nous prenons en considération l'importance de vous offrir des tarifs compétitifs, des ristournes annuelles, une équipe dévouée, un service à la clientèle hors pair et des services supplémentaires tels que le Centre d'entraide et de prévention que vous ne retrouverez pas au privé.

NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

NOTRE VISION

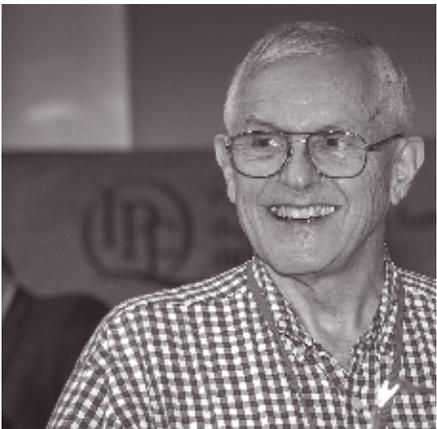
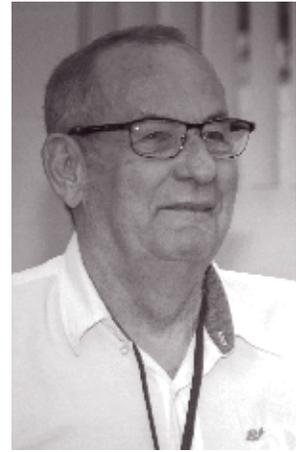
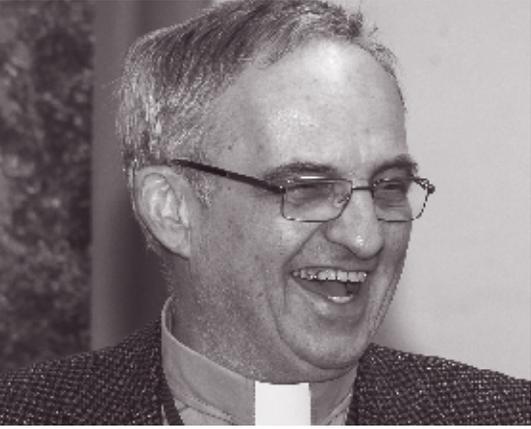
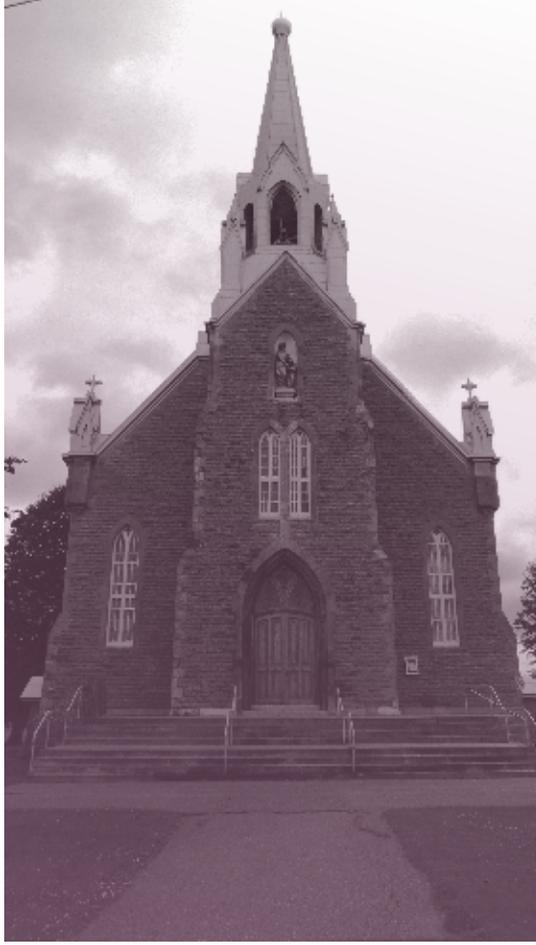
Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.

NOS VALEURS

- La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel
- L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi
- Le mutualisme
- La gouvernance démocratique et la transparence
- La prévention et la prudence – garantes de notre solidité financière et de notre pérennité





Faits saillants 2016

2,6 G\$

VALEUR PROTÉGÉE ET ASSURÉE
du patrimoine religieux

2,4 M\$

SOMME REDISTRIBUÉE EN 2016
à nos membres en programmes,
subventions et ristournes

NOTRE COMMUNAUTÉ
DES MEMBRES EN
QUELQUES CHIFFRES

30

INSTITUTIONS
religieuses catholiques
romaines du Québec

53

INSTITUTIONS
d'autres confessions
chrétiennes
du Québec

1351

LIEUX ASSURÉS

488

FABRIQUES
catholiques romaines
desservis par
la Mutuelle
(voir carte ci-dessous)

571

NOMBRE TOTAL
DE MEMBRES





MOT DU PRÉSIDENT *DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

CHERS MEMBRES,

Les années se succèdent et ne se ressemblent pas toujours. Fort heureusement d'ailleurs, car le mouvement est souvent gage de dynamisme, d'amélioration et de renouveau et c'est à n'en pas douter une bonne image de ce qu'a été l'année 2016 pour la Mutuelle, ou devrais-je dire « les mutuelles » ! En effet, portée par sa mission d'assurer la protection de ses membres et la pérennité de leurs lieux de culte dans un esprit mutualiste d'entraide, la Mutuelle a non seulement réalisé des activités d'envergure sous le thème annuel « Un héritage bâti à protéger », mais elle a aussi porté à bout de bras un projet de taille, celui d'une fusion visant à mettre en commun les forces de deux coopératives de gens d'Église, soit L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (AMFM) et L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest.

UN PROJET RÉALISÉ DANS L'INTÉRÊT DES PARTIES ET DE LEUR ÉGLISE

Réaliser une fusion entre deux entreprises, même si elles œuvrent dans le même domaine, n'est pas simple. C'est pourquoi de nombreuses rencontres et discussions ont eu lieu et c'est aussi pour cette raison que nous avons consciencieusement franchi chacune des étapes en prenant soin de vous consulter et de valider avec vous les questions qui nécessitaient votre aval. Parallèlement, nous avons l'obligation de nous conformer aux exigences de diverses autorités de réglementation, dont l'Autorité des marchés financiers (AMF), nécessitant parfois de réagir à quelques heures d'assemblées organisées spécifiquement pour que les membres puissent adopter les résolutions. Nous sommes bien conscients qu'à l'occasion, certains documents ont été rendus sur le tard, mais nous sommes heureux d'avoir pu atteindre les objectifs ambitieux que la situation nous imposait, soit de réaliser en moins d'une année une fusion rendue nécessaire dans l'intérêt de l'ensemble des membres et de l'Église. Le projet était de taille: il fallait rendre possible, avant les renouvellements annuels des polices, la fusion entre deux valeureuses, l'une disposant d'une grande solvabilité, mais d'une infrastructure réduite, et l'autre disposant d'une infrastructure aux normes de l'industrie et des instances de réglementation. Ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir pu, malgré tout, soutenir le rassemblement de gens d'Église autour d'un projet commun et porteur d'avenir, plutôt que d'assister à l'éparpillement

des membres d'une communauté sœur au sein d'institutions d'intérêt privé ne portant pas aussi fièrement le flambeau de l'entraide, du partage et de la mise en commun. Je souhaite donc longue vie à cette nouvelle mutuelle de gens d'Église, longue vie à la Mutuelle d'assurance en Église !

Il m'importe aussi de souligner la contribution et le soutien des administrateurs de L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest. Comme vous le savez, deux d'entre eux feront partie du conseil de la nouvelle entité avec les administrateurs en poste de l'AMFM. Par ailleurs, les mandats de trois administrateurs de l'AMFM se terminent cette année et, conformément aux objectifs de réduction de la nouvelle structure de gouvernance adoptée en avril 2016, il n'y a que deux d'entre eux qui seront renouvelés. Nous procéderons cette année à l'élection de ces deux administrateurs parmi l'ensemble des membres, dont ceux provenant de L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest.

C'est donc dans ce contexte fort stimulant que je vous présente le dernier rapport annuel de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2016, le dernier rapport financier de L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest ayant été approuvé lors de sa dernière assemblée des membres.



RÉSULTATS FINANCIERS

Cette année, la Mutuelle affiche un résultat global déficitaire de -1,3 M\$, soit une légère amélioration par rapport à 2015. Cette situation déficitaire est principalement causée par des frais de fusion directs de l'ordre de 0,5 M\$ ainsi que par une autre année décevante au niveau de l'économie mondiale générant un modeste niveau de rendement sur nos placements.

En dépit de la faiblesse des marchés financiers, le conseil d'administration a choisi de maintenir le versement de l'attribution à un niveau comparable aux bonnes années de rendement des placements. Il va de soi que si cette situation devait se prolonger, elle pourrait nécessiter un certain ajustement au niveau de l'attribution ou de la prestation de services à valeur ajoutée. Toutefois, diverses mesures ont déjà été entreprises au niveau des opérations afin d'éviter, dans la mesure du possible, une telle situation.

L'ensemble des initiatives amorcées nous permet de demeurer optimistes en regard de l'avenir. Nous avons donc distribué aux membres cette année 2,4 M\$ sous forme d'attribution, de subventions et de programmes. De cette somme, le versement d'attribution représente 1,8 M\$.

Au chapitre des opérations d'assurance, les primes brutes acquises ont augmenté de 0,12 M\$, soit 2 % par rapport à 2015, et ce, principalement dû à l'indexation des valeurs assurées. La portion cédée aux réassureurs, plus dispendieuse, a augmenté de 0,14 M\$, soit 3 % par rapport à 2015, générant ainsi une légère diminution des primes nettes acquises de près de 0,02 M\$ comparativement à 2015. Le déficit des opérations d'assurance s'est quant à lui détérioré de 0,6 M\$ principalement à cause des frais de fusion de l'ordre de 0,5 M\$ et de la détérioration des sinistres et frais de règlement nets de 0,1 M\$.

Les sinistres bruts se sont élevés à 1,9 M\$ en 2016 comparativement à 1,3 M\$ en 2015. L'évolution de certains vieux dossiers a demandé des révisions de réserves à la hausse en 2016. Malgré tout, la dernière année est demeurée en deçà de la moyenne annuelle des 10 dernières années qui est de 2,1 M\$.

Les frais d'administration, outre les frais de fusion marginaux, sont demeurés relativement stables en 2016. Ceci nous permet de continuer à vous offrir une gamme de services élaborés ainsi qu'une solide équipe pouvant vous soutenir et vous conseiller dans votre travail d'administrateur.

Fortement capitalisée, la Mutuelle demeure une institution financière solide, et ce, malgré la fermeture de certains immeubles religieux appartenant à des fabriques, les aléas que vivent ses membres et la faiblesse des marchés financiers. La Mutuelle est également reconnue par ses partenaires financiers et réglementaires comme étant une organisation sainement gérée, prudente et avant-gardiste en ce qui a trait à la gestion des risques et à l'encadrement des membres.

MAINTENIR VOTRE MUTUELLE EN SANTÉ PASSE AUSSI PAR VOTRE COLLABORATION ET VOTRE INTÉRÊT À BIEN VOUS INFORMER AFIN DE MIEUX VOUS PROTÉGER

L'année 2016 est maintenant terminée et fait déjà partie du passé. Avant de vous tourner vers 2017, je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble du rapport annuel pour connaître davantage votre Mutuelle et ses orientations. Quant à l'avenir et à la prochaine année, nous souhaitons demeurer votre partenaire de confiance pour vous accompagner dans l'ensemble de vos décisions parfois difficiles à prendre en ce qui a trait à la protection de votre patrimoine, mais aussi à la vôtre en tant qu'administrateurs et dirigeants de vos institutions religieuses.

Finalement, je tiens à remercier tous nos membres pour leur soutien et leur confiance ainsi qu'à souligner le bon travail de nos administrateurs, de notre directeur général, des directeurs de nos différents services et de tous nos dévoués employés.

ROBERT TASSE

Président du conseil d'administration

Revue des activités 2016

FORUM DES MEMBRES ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

– 26 AVRIL 2016



Traditionnellement, chaque dernier mardi du mois d'avril se tiennent le Forum des membres ainsi que l'assemblée générale annuelle de la Mutuelle. Cette année, 249 personnes se sont déplacées à l'Église St-Pierre de Sorel-Tracy pour l'occasion. Le Forum des membres a été un succès grâce à l'interaction entre les acteurs de la fameuse « Fabrique St-Prudent » et divers spécialistes sur des sujets précis. Ensuite, en après-midi, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire qui invitait les personnes présentes à se prononcer sur les changements reliés à la structure de gouvernance de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (AMFM) et sur une éventuelle fusion entre l'AMFM et L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest (AMIO), suivie de l'assemblée générale annuelle.

GRAND RENDEZ-VOUS DES MEMBRES

– 28 SEPTEMBRE 2016



Toujours dans le but d'offrir les meilleurs outils possible à ses membres, la Mutuelle, par le biais de son Centre d'entraide et de prévention (CEP), a élaboré un événement digne de mention : le Grand Rendez-vous des membres. En effet, en se présentant au Centre communautaire La Résurrection de Brossard, les membres ont pu échanger avec plus de 40 exposants, tous spécialistes en rénovation et restauration de bâtiments religieux ou experts en prévention et gestion des risques et sinistres. Des capsules d'information sur divers sujets reliés à notre thème annuel « Un héritage bâti à protéger » ont également toutes affiché complet et ont suscité beaucoup de commentaires positifs de la part de nos membres.

Nous sommes fiers d'annoncer que cette première édition a connu un franc succès avec plus de 300 participants qui ont pu profiter de ce grand rassemblement, le premier du genre au Québec.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE – 29 NOVEMBRE 2016

Le processus de fusion entre la Mutuelle et l'AMIO nécessitait la tenue d'une assemblée générale extraordinaire dans le but de se prononcer sur divers règlements obligatoires à la fusion entre les deux entités. Les membres ont répondu présent, car près de 120 personnes se sont déplacées à l'Église Saint-Laurent à ville Saint-Laurent, témoignant encore une fois de leur intérêt envers la fusion.

FORMATIONS

À plusieurs reprises durant l'année, le Centre d'entraide et de prévention (CEP) s'est déplacé dans différentes régions pour mieux outiller les membres de la Mutuelle dans l'élaboration de leur campagne de financement en toute légalité. Le taux de participation à cette formation étant toujours important, cela consolide l'engagement du CEP à assister les membres dans leur mandat de bons gestionnaires de fabriques.



De gauche à droite: M. Robert Tassé, président du conseil d'administration, AMFM, M^{gr} Pierre Morissette, M^{me} Lucie Turgeon, économiste, M^{gr} Paul-André Durocher, M^{me} Carole Garceau, économiste, M^{gr} Raymond Poisson, M. Sylvain Beaulieu, directeur général, AMFM (absent de la photo).

COMITÉ DE LIAISON MUTUELLE-DIOCÈSES

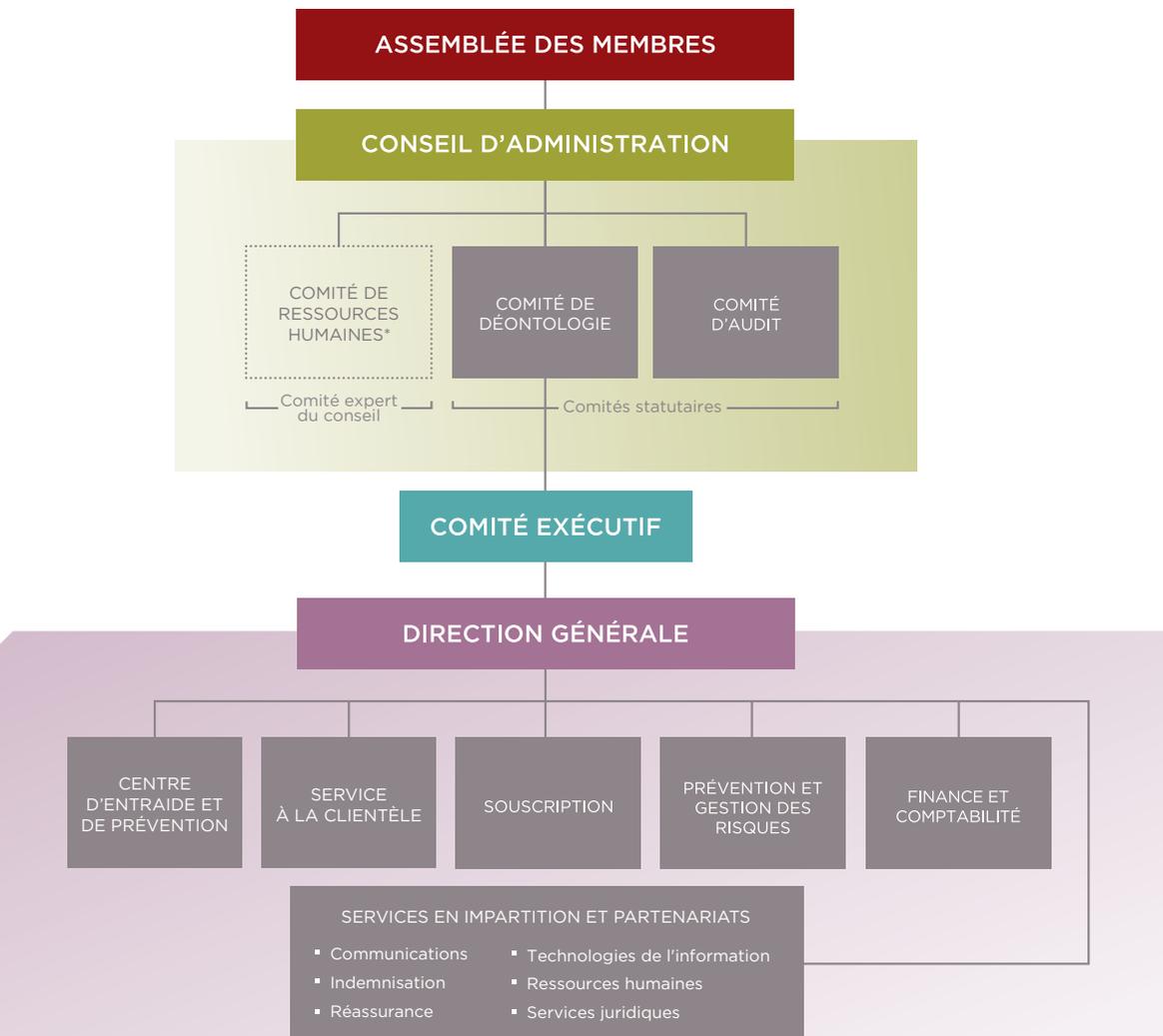
À l'assemblée générale extraordinaire d'avril 2016, les membres ont autorisé une réforme de la structure de gouvernance de la Mutuelle dans le but d'en maximiser la performance. Les engagements alors pris ont été respectés, notamment par la mise sur pied du comité de liaison Mutuelle-Diocèses qui vise à favoriser les échanges et le partage d'idées entre les diocèses et les dirigeants de la Mutuelle. Le comité, à ses débuts, était composé de trois évêques, deux économistes, du président du conseil d'administration et du directeur général de la Mutuelle.



GOUVERNANCE

En tant qu'institution financière réglementée, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt des membres et du public. À cette fin, le conseil d'administration a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



* Les responsabilités du comité de ressources humaines ont été dévolues au premier vice-président du conseil d'administration en avril 2016.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 GILLES GAUDET

Premier vice-président

Fabrique de la paroisse Saint-Ferdinand

2 DANIELLE PAGÉ

Fabrique de la paroisse Marie-Reine-du-Monde
et Saint-Patrick

3 SERGE LÉONARD

Nommé par le CA pour pourvoir un poste laissé vacant
jusqu'en avril 2018

4 ROBERT TASSÉ, CPA, CGA

Président

L'Évêque Catholique Romain de Saint-Jean-Longueuil

5 Monseigneur JEAN-JACQUES MARTIN

Corporation Archiépiscope Catholique Romaine
de Montréal

6 CHANTALE FOISY

Fabrique de la paroisse Saint-Esprit



5

6

7

8

7 CLÉMENT BEAUCHEMIN
Fabrique de la paroisse Sainte-Famille de Valcourt

8 STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA
Deuxième vice-président
Fabrique de la paroisse de La Présentation

9 DENIS CHARPENTIER, CPA, CA
(ABSENT DE LA PHOTO)
Corporation Épiscopale Catholique Romaine
de Saint-Hyacinthe

ADMINISTRATEURS AYANT TERMINÉ LEUR MANDAT EN 2016 :

KEVEN BLONDIN
GAÉTAN DESJARLAIS
Sœur SYLVIA DUPUIS
GILLES LAVIGNE
Monseigneur RAYMOND POISSON
ROGER VALLÉE

Le conseil d'administration

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration représente les membres et est responsable de la Mutuelle. Il surveille la façon dont celle-ci exerce ses activités et supervise la haute direction à qui incombe la gestion courante des affaires. Le conseil a pour mandat d'approuver l'orientation stratégique de la Mutuelle, y compris sa mission, sa vision et ses valeurs. Il est responsable d'examiner les risques identifiés par la direction ainsi que les politiques, les procédures et les programmes adoptés par la Mutuelle afin de réduire ces risques.

LE MANDAT DU PRÉSIDENT

Le président dirige et préside les assemblées des membres et les assemblées du conseil d'administration. Il agit comme porte-parole du conseil d'administration auprès de la direction et des tiers. Il exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration, préside le comité exécutif et est membre d'office de tous les comités à l'exception du comité d'audit et du comité de déontologie.



LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif traite, entre les réunions du conseil d'administration, les affaires courantes de la Mutuelle, sous réserve des pouvoirs et fonctions du directeur général, de ceux qui, en vertu des lois applicables, doivent être exercés par un comité statutaire et de ceux que le conseil d'administration se réserve expressément par règlement. Le comité exécutif doit rendre compte de ses activités à chaque assemblée des administrateurs.

GILLES GAUDET | *premier vice-président*

ROBERT TASSÉ, CPA, CGA | *président*

STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA | *deuxième vice-président*

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration permettent aux administrateurs de consacrer les ressources nécessaires à l'étude de sujets particuliers. La loi oblige le conseil d'administration à former un comité d'audit et un comité de déontologie.



Monseigneur **JEAN-JACQUES MARTIN**
STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA | *président*
DENIS CHARPENTIER, CPA, CA (*absent de la photo*)

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé majoritairement d'administrateurs qui siègent exclusivement à ce comité. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité a le droit d'examiner les livres, les registres et les comptes de la Mutuelle et doit statuer sur l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité aux normes comptables afin que les états financiers présentent un portrait fidèle de la situation financière et des risques d'affaires de la Mutuelle. C'est ce comité qui recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers audités.



DANIELLE PAGÉ
CHANTALE FOISY | *présidente*
CLÉMENT BEAUCHEMIN

LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Le comité de déontologie doit voir à ce que des règles appropriées soient élaborées pour assurer l'application des dispositions de la loi en matière de transactions avec des initiés et en matière de conflits d'intérêts. Ce comité est tenu par la loi de faire enquête lors de dénonciations et de produire un rapport annuel sur ses activités directement à l'Autorité des marchés financiers. Dans le cadre de son mandat élargi, ce comité est également responsable d'étudier toutes les questions d'ordre éthique, de conformité et de gouvernance et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration.



LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)



COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Depuis avril 2016, les tâches du comité de ressources humaines ont été dévolues au premier vice-président qui, lorsque requis, crée des comités provisoires. Le comité de ressources humaines est responsable de recommander au conseil d'administration l'adoption de politiques en matière d'évaluation et de rémunération des instances. Il dirige, en conformité avec les politiques, les évaluations requises sur l'efficacité du conseil d'administration, les administrateurs, les comités du conseil d'administration et la haute direction. Ce comité est aussi responsable de planifier la relève et de recommander au conseil d'administration une politique sur la rémunération des administrateurs et de la haute direction. Lors d'élections au conseil d'administration, ce comité agit d'office à titre de comité de mise en candidature.



GILLES GAUDET
Premier vice-président

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2016



L'ASSURANCE
MUTUELLE DES
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE MONTRÉAL**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Mutuelle portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 23 des états financiers qui décrit la fusion projetée de la Mutuelle avec une entité œuvrant dans le même secteur d'activités.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 22 février 2017

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal au 31 décembre 2016 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (000 \$)	Estimation de l'actuaire (000 \$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	3 767	3 765
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	3 767	3 765
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	3 190	3 188
(5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3)-(4)-(5)+(6)	577	577

Passif des primes	Déclaré dans l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		884
(2) Passif des primes non gagnées net		679
(3) Primes non gagnées brutes	1 771	
(4) Primes non gagnées nettes	783	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [(4)+(5)+(9)] _{col. 1} - (2) _{col. 2}		214
(9) Commissions non gagnées + Taxes sur les primes cédées reportées + Dépenses d'opérations d'assurance différées cédées	110	

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature 

Pierre Bourassa

Fellow, Institut canadien des actuaires

Le 22 février 2017

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(retraité)

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

PRODUITS

Primes brutes souscrites	7 201 507 \$	7 062 917 \$
--------------------------	---------------------	--------------

Primes brutes acquises	7 179 053 \$	7 055 686 \$
Primes acquises cédées aux réassureurs	(4 975 715)	(4 833 596)

Primes nettes acquises	2 203 338	2 222 090
Commissions de réassurance	839 455	807 857

	3 042 793	3 029 947
--	------------------	-----------

CHARGES

Sinistres et frais de règlement (note 12)	1 854 501	1 320 192
Recouvrements des réassureurs	(1 321 872)	(932 537)

Sinistres et frais de règlement nets	532 629	387 655
Frais d'administration (notes 8, 14, 15 et 22)	3 175 567	2 744 967
Frais de gouvernance	372 760	329 824

	4 080 956	3 462 446
--	------------------	-----------

DÉFICIT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

	(1 038 163)	(432 499)
--	--------------------	-----------

OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

Produits de placements (note 9)	1 749 315	1 390 737
Honoraires de gestion et de garde	(118 844)	(123 714)

	1 630 471	1 267 023
--	------------------	-----------

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRES DÉPENSES

	592 308	834 524
--	----------------	---------

Attribution aux membres	1 753 816	1 883 886
Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres	304 251	309 056
Centre d'entraide et de prévention (notes 7 et 8)	377 888	314 884

	2 435 955	2 507 826
--	------------------	-----------

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

	(1 843 647)\$	(1 673 302)\$
--	----------------------	---------------

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2016	2015
		(retraité)
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(1 843 647)\$	(1 673 302)\$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui seront reclassés à l'état des résultats		
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	1 223 633	614 844
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 9)	(674 630)	(614 498)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente (note 9)	4 479	254 474
Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements disponibles à la vente	553 482	254 820
RÉSULTAT GLOBAL	(1 290 165)\$	(1 418 482)\$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	Surplus libre	Surplus réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	(retraité)		(retraité)	
SOLDE au 31 décembre 2014				
Déjà établi	18 112 062 \$	26 026 771 \$	2 930 676 \$	47 069 509 \$
Retraitement des exercices antérieurs (note 3)	1 392 516	-	(1 392 516)	-
Retraité	19 504 578	26 026 771	1 538 160	47 069 509
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 673 302)	-	-	(1 673 302)
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	614 844	614 844
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(614 498)	(614 498)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	254 474	254 474
SOLDE au 31 décembre 2015	17 831 276	26 026 771	1 792 980	45 651 027
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 843 647)	-	-	(1 843 647)
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	1 223 633	1 223 633
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(674 630)	(674 630)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	4 479	4 479
Virement du surplus réservé (note 18)	2 231 771	(2 231 771)	-	-
SOLDE au 31 décembre 2016	18 219 400 \$	23 795 000 \$	2 346 462 \$	44 360 862 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2016

2015

(retraité)

ACTIF

Encaisse	4 004 742 \$	2 309 826 \$
Débiteurs (note 10)	1 668 557	1 600 989
Frais payés d'avance	66 828	79 391
Placements (note 11)	41 842 875	44 535 791
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 12)	3 189 743	2 714 377
Part des réassureurs dans les primes non acquises (note 13)	987 796	958 480
Immobilisations corporelles (note 14)	110 048	185 470
Immobilisations incorporelles (note 15)	152 711	249 408
	52 023 300 \$	52 633 732 \$

PASSIF

Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 12)	3 767 079 \$	3 257 534 \$
Primes non acquises (note 13)	1 771 088	1 748 634
Commissions de réassurance non acquises (note 17)	109 583	102 587
	5 647 750	5 108 755
Attribution aux membres à payer	427 237	472 105
Dettes d'exploitation		
Réassureurs	1 038 939	1 044 327
Autres (note 16)	548 512	357 518
	7 662 438	6 982 705

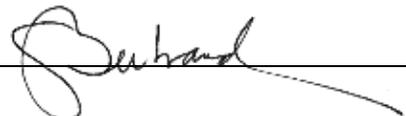
AVOIR DES MEMBRES

Surplus libre	18 219 400	17 831 276
Surplus réservé	23 795 000	26 026 771
Cumul des autres éléments du résultat global	2 346 462	1 792 980
	44 360 862	45 651 027
	52 023 300 \$	52 633 732 \$

Engagements (note 21)

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administrateur

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2016	2015
		(retraité)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 843 647)\$	(1 673 302)\$
Éléments hors caisse		
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(674 630)	(614 498)
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	4 479	254 474
Amortissement de la prime sur les obligations	276 578	296 245
Amortissement des immobilisations corporelles	98 266	145 281
Amortissement des immobilisations incorporelles	97 260	102 064
Variations d'éléments du fonds de roulement	120 046	25 239
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 921 648)	(1 464 497)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 418 040)	(7 961 767)
Cession de placements	7 058 011	8 851 201
Immobilisations corporelles	(22 844)	(932)
Immobilisations incorporelles	(563)	(42 047)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 616 564	846 455
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 694 916	(618 042)
ENCAISSE, début de l'exercice	2 309 826	2 927 868
ENCAISSE, fin de l'exercice	4 004 742 \$	2 309 826 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :		
Intérêts encaissés	653 649 \$	701 954 \$
Dividendes encaissés	313 600 \$	305 600 \$
Revenus de fonds communs encaissés	399 378 \$	318 050 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (ci-après « la Mutuelle »), constituée en vertu d'une loi spéciale, est assujettie aux exigences de la Loi sur les assurances (Québec). La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Mutuelle s'est engagée dans un processus de fusion avec une entité œuvrant dans le même secteur d'activités dans le but d'étendre son territoire (note 23).

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec) et le centre d'entraide et de prévention (CEP) est situé au 170, rue Georges, à Sorel-Tracy (Québec).

2. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, les primes non acquises, les commissions de réassurance non acquises ainsi que les parts des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et dans les primes non acquises.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

3. RETRAITEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La Mutuelle a relevé que la comptabilisation des pertes sur la cession de placements était erronée. En conséquence, les produits de placements de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été augmentés de 10 154 \$ et l'insuffisance des produits par rapport aux charges et les autres éléments du résultat global ont été réduits du même montant. De plus, le cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} janvier 2015 a été réduit de 1 392 516 \$ et le surplus libre au 1^{er} janvier 2015 a été augmenté du même montant.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

4. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 février 2017.

Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 11 « Placements » et la note 12 « Provision pour sinistres non payés et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5 – Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Note 11 – Placements;
- Note 12 – Provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les commissions de réassurance sont comptabilisées sur la même base que les primes liées. Les commissions additionnelles sont comptabilisées lorsque le montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront à la Mutuelle.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice financier en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les intérêts et dividendes à recevoir et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

Autres passifs financiers

L'attribution aux membres et les dettes d'exploitation sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les bons du Trésor, les papiers commerciaux et les billets escomptés, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs au titre des cessions en réassurance

Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs au titre des cessions en réassurance (suite)

Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	16,66 %
Mobilier, équipement de bureau et matériel informatique	20 %
Équipement de micro-informatique	33,3 %
Logiciels	20 %

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer les primes non acquises.

Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avoir des membres (suite)

La réserve intitulée « Surplus réservé » comprend les besoins de liquidités aux fins de solvabilité, les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

Nouvelles normes comptables futures

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2017. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

Les nouvelles normes comptables seront appliquées par l'entité issue de la fusion ou par la Mutuelle dans l'éventualité où la fusion ne se concrétise pas.

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

En février 2016, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie, afin d'exiger que les sociétés fournissent des informations concernant les variations de leurs passifs de financement. Les modifications s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui vise à remplacer l'IAS 18 – Produits des activités ordinaires et l'IAS 11 – Contrats de construction. Cette nouvelle norme établit la méthode et le moment de la comptabilisation des produits selon un modèle unique, sauf pour les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. À la suite de la décision de l'IASB de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la norme, celle-ci s'appliquera rétrospectivement à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application de cette norme n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Mutuelle.

IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme, publiée en 2016, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17 – Contrats de location et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

6. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. Une publication de l'IASB rendue publique le 12 septembre 2016 prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'application de l'IFRS 17 – Contrats d'assurance si cette norme est appliquée avant 2021. La Mutuelle se qualifie pour le report et entend reporter l'application de la norme. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

7. CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à mieux comprendre leurs couvertures d'assurances ainsi qu'à atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

8. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

Les charges liées au personnel, incluant le centre d'entraide et de prévention, s'élèvent à 2 037 449 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (2015 – 1 700 893 \$).

9. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2016	2015
		(retraité)
Intérêts	646 102 \$	698 593 \$
Amortissement de la prime sur les obligations	(276 578)	(296 245)
Dividendes	310 262	310 315
Revenus de fonds communs	399 378	318 050
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	674 630	614 498
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	(4 479)	(254 474)
	1 749 315 \$	1 390 737 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

10. DÉBITEURS

	2016	2015
Primes à recevoir des assurés	1 557 235 \$	1 489 501 \$
Intérêts et dividendes à recevoir	86 322	97 207
Autres	25 000	14 281
	1 668 557 \$	1 600 989 \$

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

11. PLACEMENTS

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations	18 657 106 \$	19 018 651 \$	19 680 684 \$	20 210 252 \$
Actions cotées	7 976 531	9 671 547	10 041 356	10 702 993
Fonds communs d'obligations	10 871 639	10 944 394	10 586 495	10 575 687
Fonds communs d'actions	2 083 814	2 208 283	2 687 009	3 046 859
	39 589 090 \$	41 842 875 \$	42 995 544 \$	44 535 791 \$

La valeur nominale des obligations est de 17 987 000 \$ au 31 décembre 2016 et de 18 734 000 \$ au 31 décembre 2015. Pour les obligations, le coût représente le coût amorti.

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

12. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité. Cette méthode est ignorée seulement lorsqu'on a des sinistres très récents qui sont déclarés à l'assureur à une cadence plutôt lente.
- La méthode de Bornhuetter–Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

12. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Méthode de détermination des provisions (suite)

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres.

Facteurs de sensibilité	2016		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(10 964)\$	(9 637)\$
Taux d'actualisation	1 %	8 883 \$	(9 358)\$
2015			
Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(15 110)\$	15 344 \$
Taux d'actualisation	1 %	9 720 \$	(10 124)\$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 2,21 % pour l'exercice 2016 (2015 – 1 %).

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

12. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2016			2015		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE, début de l'exercice	3 257 534 \$	2 714 377 \$	543 157 \$	2 981 890 \$	2 381 511 \$	600 379 \$
Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	(134 780)	(41 716)	(93 064)	(165 512)	43 132	(208 644)
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	1 989 281	1 363 588	625 693	1 485 704	889 405	596 299
Sinistres et frais de règlement	1 854 501	1 321 872	532 629	1 320 192	932 537	387 655
Sommes recouvrées à l'égard des sinistres subis						
Durant l'exercice en cours	(1 044 027)	(745 706)	(298 321)	(599 697)	(359 688)	(240 009)
Au cours des exercices précédents	(300 929)	(100 800)	(200 129)	(444 851)	(239 983)	(204 868)
	(1 344 956)	(846 506)	(498 450)	(1 044 548)	(599 671)	(444 877)
SOLDE, fin de l'exercice	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$	3 257 534 \$	2 714 377 \$	543 157 \$

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

	2016			2015		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Provision pour cas	2 808 029 \$	2 468 298 \$	339 731 \$	2 295 298 \$	1 984 559 \$	310 739 \$
Provision pour sinistres non déclarés						
Provision	706 717	522 953	183 764	733 825	559 548	174 277
Effet de l'actualisation	(92 292)	(74 312)	(17 980)	(46 080)	(37 264)	(8 816)
Effet des marges pour écarts défavorables	344 625	272 804	71 821	274 491	207 534	66 957
	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$	3 257 534 \$	2 714 377 \$	543 157 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

12. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres et frais de règlement par ligne d'affaires :

	2016			2015		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Biens	830 935 \$	642 902 \$	188 033 \$	740 611 \$	568 912 \$	171 699 \$
Responsabilité	2 936 144	2 546 841	389 303	2 516 923	2 145 465	371 458
	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$	3 257 534 \$	2 714 377 \$	543 157 \$

13. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

	2016			2015		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE , début de l'exercice	1 748 634 \$	958 480 \$	790 154 \$	1 741 403 \$	937 101 \$	804 302 \$
Primes souscrites	7 201 507	5 005 031	2 196 476	7 062 917	4 854 975	2 207 942
Primes acquises au cours de l'exercice	(7 179 053)	(4 975 715)	(2 203 338)	(7 055 686)	(4 833 596)	(2 222 090)
SOLDE , fin de l'exercice	1 771 088 \$	987 796 \$	783 292 \$	1 748 634 \$	958 480 \$	790 154 \$

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Équipement de micro- informatique	Total
Coût	418 349 \$	240 765 \$	235 338 \$	391 354 \$	1 285 806 \$
Amortissement cumulé	(292 917)	(178 730)	(234 685)	(249 655)	(955 987)
SOLDE au 31 décembre 2014	125 432	62 035	653	141 699	329 819
Acquisitions	-	932	-	-	932
Amortissement	(27 160)	(34 667)	(485)	(82 969)	(145 281)
Total des changements	(27 160)	(33 735)	(485)	(82 969)	(144 349)
Coût	418 349	230 338	235 338	314 807	1 198 832
Amortissement cumulé	(320 077)	(202 038)	(235 170)	(256 077)	(1 013 362)
SOLDE au 31 décembre 2015	98 272	28 300	168	58 730	185 470
Acquisitions	16 286	678	-	5 880	22 844
Amortissement	(28 889)	(17 501)	(168)	(51 708)	(98 266)
Total des changements	(12 603)	(16 823)	(168)	(45 828)	(75 422)
Coût	429 975	231 016	235 338	320 687	1 217 016
Amortissement cumulé	(344 306)	(219 539)	(235 338)	(307 785)	(1 106 968)
SOLDE au 31 décembre 2016	85 669 \$	11 477 \$	- \$	12 902 \$	110 048 \$

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a radié des améliorations locatives dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 4 660 \$. Au cours de l'exercice précédent, la Mutuelle a radié du mobilier et de l'équipement de bureau dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 11 359 \$ et de l'équipement de micro-informatique dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 76 547 \$.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels générés à l'interne
Coût	733 670 \$
Amortissement cumulé	<u>(424 245)</u>
SOLDE au 31 décembre 2014	309 425
Acquisitions	42 047
Amortissement	<u>(102 064)</u>
Total des changements	<u>(60 017)</u>
Coût	748 268
Amortissement cumulé	<u>(498 860)</u>
SOLDE au 31 décembre 2015	249 408
Acquisitions	563
Amortissement	<u>(97 260)</u>
Total des changements	<u>(96 697)</u>
Coût	748 831
Amortissement cumulé	<u>(596 120)</u>
SOLDE au 31 décembre 2016	152 711 \$

Au cours de l'exercice précédent, la Mutuelle a radié des logiciels dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 27 449 \$.

16. DETTES D'EXPLOITATION

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	290 992 \$	199 490 \$
Salaires et vacances à payer	257 520	158 028
	548 512 \$	357 518 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

17. COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON ACQUISES

Le rapprochement des commissions de réassurance non acquises est le suivant :

	2016	2015
SOLDE , début de l'exercice	102 587 \$	95 693 \$
Commissions de réassurance sur les primes cédées au cours de l'exercice	445 625	411 528
Commissions de réassurance acquises	(438 629)	(404 634)
SOLDE , fin de l'exercice	109 583 \$	102 587 \$

18. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'avoir des membres totalise 44 360 862 \$ au 31 décembre 2016 et 45 651 027 \$ au 31 décembre 2015. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de cotisation auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 500 %. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

	2016	2015
Capital disponible	44 302 000 \$	45 607 000 \$
Capital minimum requis	4 759 000	4 650 000
Excédent du capital disponible sur le capital requis	39 543 000 \$	40 957 000 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par la direction de la Mutuelle par l'entremise du comité exécutif dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée. Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés des changements dans les risques auxquels la Mutuelle fait face ainsi que des politiques et plans d'action mis en place pour les contrôler.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant des contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné l'importance des changements survenus dans le marché des assurés dont la décroissance certaine du nombre d'immeubles, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon significative les cotisations de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

La Mutuelle a également poursuivi l'exercice entrepris en 2013 visant la revue systématique de tous les dossiers sur cinq ans. Le *Plan quinquennal* vise à atténuer le risque relié à l'installation progressive au cours des années d'un biais dans l'appréciation des risques dans un contexte où le profil des membres est susceptible d'évoluer rapidement alors que, de manière générale, les polices des membres ne comportent pas de clause de coassurance permettant de garantir l'adéquation à long terme entre le volume des primes et des sinistres. Ce dernier aspect est particulièrement important compte tenu de l'amplitude de certains risques.

Dans le cadre de son processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. À ce jour, plus de 50 % (2015 – 30 %) des dossiers clients ont été révisés en vertu des nouvelles normes qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant à plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une partie de ses primes en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance est de limiter la perte maximale à 1 000 000 \$ en assurance de biens par risque et à 250 000 \$ en assurance responsabilité par événement.

De plus, la Mutuelle achète une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 19 000 000 \$ en assurance de biens et de 6 750 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

L'absence généralisée de clause de coassurance aux contrats intervenus entre la Mutuelle et ses membres a pour effet de transférer entièrement le risque de souscription à la Mutuelle et, incidemment, à ses réassureurs advenant une mauvaise évaluation des risques. Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, cela pourrait contribuer au désintéressement de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités et accentue la dépendance économique de la Mutuelle envers ses réassureurs.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, est essentiel pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs. Tous les traités échéant le 31 décembre 2016 ont été renouvelés pour une période d'un an.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque réglementaire

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé, en collaboration avec une firme de conseillers juridiques, un programme de conformité à l'environnement normatif afin de se prémunir contre ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

Risque de concentration

Plus de 80 % (2015 – 80 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. Celle-ci est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et en responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres (suite)

Net

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes											
À la fin de l'exercice											
de souscription	796 919 \$	499 482 \$	800 977 \$	353 924 \$	444 524 \$	405 610 \$	1 354 898 \$	379 692 \$	570 449 \$	607 793 \$	
Un an après	807 835	498 406	803 093	369 849	402 127	375 244	1 348 276	296 077	501 680	-	
Deux ans après	803 655	498 037	795 280	362 270	395 425	516 962	1 343 315	263 589	-	-	
Trois ans après	789 571	543 982	769 879	356 976	380 615	419 504	1 351 533	-	-	-	
Quatre ans après	843 114	511 348	766 473	357 765	380 707	439 596	-	-	-	-	
Cinq ans après	829 425	498 663	766 473	358 292	380 281	-	-	-	-	-	
Six ans après	829 425	498 663	766 473	358 194	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	829 425	498 663	767 000	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après	830 650	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après	832 281	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	832 281	500 000	767 000	358 194	380 281	439 596	1 351 533	263 589	501 680	607 793	6 001 947 \$
Sinistres payés	(832 281)	(500 000)	(767 000)	(358 135)	(380 281)	(364 978)	(1 325 260)	(256 589)	(395 606)	(298 321)	(5 478 451)
Sinistres non payés	- \$	- \$	- \$	59 \$	- \$	74 618 \$	26 273 \$	7 000 \$	106 074 \$	309 472 \$	523 496
Effet de l'actualisation et des marges											53 840
											577 336 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2016	2015
Actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente		
Encaisse	4 004 742 \$	2 309 826 \$
Placements	41 842 875	44 535 791
	45 847 617 \$	46 845 617 \$
Prêts et créances		
Primes à recevoir des assurés	1 557 235 \$	1 489 501 \$
Intérêts et dividendes à recevoir	86 322	97 207
Autres débiteurs	25 000	14 281
	1 668 557 \$	1 600 989 \$
Autres passifs financiers		
Attribution aux membres à payer	427 237 \$	472 105 \$
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 038 939	1 044 327
Dettes d'exploitation – autres	548 512	357 518
	2 014 688 \$	1 873 950 \$

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, des primes à recevoir des assurés, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs, le cas échéant.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit et de contrepartie (suite)

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des assureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs doivent avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2016 et 2015, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

	2016	2015
Obligations par cote de crédit		
AAA/Aaa/A-1	38,37 %	36,92 %
AA/Aa/A-2	34,90 %	37,34 %
A/A-3	26,68 %	25,74 %

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2016 et 2015.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la totalité du portefeuille d'obligations est maintenant sous forme de titres liquides.

Le tableau suivant présente les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

	2016			
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	2 223 588 \$	1 535 089 \$	8 402 \$	3 767 079 \$
Attribution aux membres à payer	427 237	-	-	427 237
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 038 939	-	-	1 038 939
Dettes d'exploitation – autres	548 512	-	-	548 512
	4 238 276 \$	1 535 089 \$	8 402 \$	5 781 767 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	4 004 742 \$	- \$	- \$	4 004 742 \$
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 987 985	1 213 591	(11 833)	3 189 743
Obligations	503 290	15 964 836	2 550 525	19 018 651
	6 496 017 \$	17 178 427 \$	2 538 692 \$	26 213 136 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

	2015			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	1 673 673 \$	1 546 121 \$	37 740 \$	3 257 534 \$
Attribution aux membres à payer	472 105	-	-	472 105
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 044 327	-	-	1 044 327
Dettes d'exploitation – autres	357 518	-	-	357 518
	3 547 623 \$	1 546 121 \$	37 740 \$	5 131 484 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	2 309 826 \$	- \$	- \$	2 309 826 \$
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 407 536	1 308 402	(1 561)	2 714 377
Obligations	752 218	14 526 444	4 931 590	20 210 252
	4 469 580 \$	15 834 846 \$	4 930 029 \$	25 234 455 \$

Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et du cours des actions cotées ainsi qu'à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

	2016	
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions cotées Dollars américains	2 448 048 \$	4,71 %
	2015	
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions cotées Dollars américains	2 933 737 \$	5,57 %

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2016 et 2015 diminueraient ou augmenteraient de 245 000 \$ et de 293 000 \$ respectivement.

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

	Instruments portant intérêt	
	2016	2015
Obligations	19 018 651 \$	20 210 252 \$

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2016 et 2015 diminueraient ou augmenteraient d'environ 510 000 \$ et 699 000 \$ respectivement.

Risque de prix

	Juste valeur		Pourcentage de l'actif total	
	2016	2015	2016	2015
Actions cotées	9 671 547 \$	10 702 993 \$	18,59 %	20,33 %
Fonds communs d'obligations	10 944 394 \$	10 575 687 \$	21,04 %	20,09 %
Fonds communs d'actions	2 208 283 \$	3 046 859 \$	4,24 %	5,79 %

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2016 et 2015 augmenteraient ou diminueraient de 2 282 000 \$ et de 2 433 000 \$ respectivement.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Placements disponibles à la vente, à la juste valeur

L'échéancier des placements, sauf pour les actions et les fonds communs qui n'ont pas d'échéance spécifique, se répartit comme suit :

	2016		2015	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Obligations				
Canada – gouvernement fédéral				
Moins d'un an	- \$	- \$	- \$	- \$
Un an à cinq ans	6 220 151	6 340 104	4 907 036	5 010 309
Plus de cinq ans	613 716	602 830	2 006 901	2 083 388
Gouvernements provinciaux				
Moins d'un an	502 596	503 290	550 238	550 594
Un an à cinq ans	10 816 807	11 060 533	9 289 448	9 516 135
Plus de cinq ans	155 577	157 044	2 727 303	2 848 202
Municipalités et administrations publiques				
Moins d'un an	-	-	199 758	201 624
Un an à cinq ans	348 259	354 850	-	-
	18 657 106 \$	19 018 651 \$	19 680 684 \$	20 210 252 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

19. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Actions cotées disponibles à la vente, à la juste valeur

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Canadiennes				
Services de télécommunications	365 163 \$	381 550 \$	368 958 \$	382 088 \$
Énergie	1 404 321	1 599 754	1 678 775	1 431 332
Matériaux de base	538 484	600 284	690 076	623 463
Produits industriels	595 337	708 606	635 582	695 436
Produits de consommation	479 470	552 202	987 540	1 130 050
Services publics	150 178	175 376	150 246	166 474
Services financiers	2 518 550	3 049 837	3 127 967	3 186 504
Technologies de l'information	115 478	155 890	140 554	153 909
	6 166 981	7 223 499	7 779 698	7 769 256
Américaines				
Services de télécommunications	12 074	22 842	15 545	24 526
Énergie	191 257	201 837	238 772	207 636
Matériaux de base	28 323	32 491	36 328	40 224
Produits industriels	165 966	213 692	229 470	261 635
Produits de consommation	351 931	491 752	392 587	529 082
Soins de la santé	349 206	453 065	409 701	607 939
Services financiers	337 842	460 280	455 729	581 385
Technologies de l'information	372 951	572 089	483 526	681 310
	1 809 550	2 448 048	2 261 658	2 933 737
	7 976 531 \$	9 671 547 \$	10 041 356 \$	10 702 993 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

20. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2016 :

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	4 004 742 \$	- \$	- \$	4 004 742 \$
Obligations	6 942 934	12 075 717	-	19 018 651
Actions cotées	9 671 547	-	-	9 671 547
Fonds communs d'obligations	10 944 394	-	-	10 944 394
Fonds communs d'actions	2 208 283	-	-	2 208 283
	33 771 900 \$	12 075 717 \$	- \$	45 847 617 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

20. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2015 :

	2015			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	2 309 826 \$	- \$	- \$	2 309 826 \$
Obligations	7 093 698	13 116 554	-	20 210 252
Actions cotées	10 702 993	-	-	10 702 993
Fonds communs d'obligations	10 575 687	-	-	10 575 687
Fonds communs d'actions	3 046 859	-	-	3 046 859
	33 729 063 \$	13 116 554 \$	- \$	46 845 617 \$

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015.

21. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2019 pour la location de bureaux, d'équipement et de services. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 157 343 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochaines années sont les suivants :

2017 -	132 984 \$
2018 -	21 710 \$
2019 -	2 649 \$

22. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	2016	2015
Avantages à court terme	1 039 211 \$	829 855 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016

23. FUSION PROJETÉE

Le 29 novembre 2016, les membres de la Mutuelle ont adopté un règlement de conversion permettant de convertir la Mutuelle en compagnie mutuelle d'assurance régie par la Loi sur les assurances. Les membres ont aussi adopté une convention de fusion permettant à la Mutuelle de se fusionner avec l'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest (ci-après « AMIO »), constituée en vertu d'une loi spéciale provinciale et assujettie aux exigences de la Loi sur les assurances du Québec et de l'*Insurance Act of Ontario*.

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et du ministre des Finances du Québec, la Mutuelle et AMIO ont l'intention de procéder à leur conversion respective et de se fusionner le 1^{er} avril 2017. La Mutuelle et AMIO œuvrent dans le même secteur d'activités, soit un secteur en décroissance, d'où l'opportunité de fusion. Au terme de la fusion, la structure opérationnelle de la nouvelle entité, ses voies, moyens, stratégies d'affaires et processus seront substantiellement identiques à la situation qui prévaut actuellement au sein de la Mutuelle.

Dans l'optique de la fusion, la Mutuelle et AMIO ont signé différentes ententes permettant de faciliter la transition. La Mutuelle s'est d'abord vu confier le soin de conduire, sans contrepartie financière, les opérations de souscription d'AMIO à compter du 30 juin 2016 et les opérations relatives aux sinistres à compter du 5 décembre 2016 par le biais de contrats d'impartition. Une convention de cession cède la presque totalité des polices d'AMIO à la Mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2017. Finalement, en vertu d'une convention de dépôt, AMIO doit déposer 4 508 612 \$ en fiducie. Toutes ces ententes sont effectives jusqu'à la date de fusion, ou en cas d'échec de fusion, jusqu'à la date de notification de l'avis transmis par l'une des parties.

Les frais de fusion engagés par la Mutuelle au cours de l'année sont de 482 868 \$.

**164 ans
d'expérience,
ça compte
et c'est
rassurant!**

LA MUTUELLE ET SON CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION, TOURNÉS VERS L'AVENIR POUR LE BÉNÉFICE DE SES MEMBRES



**L'ASSURANCE
MUTUELLE DES
FABRIQUES DE MONTRÉAL**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



**CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION**

Au niveau financier, malgré les résultats négatifs des deux dernières années, la fermeture de certains immeubles religieux appartenant à des fabriques, la situation difficile de certains de nos membres et la faiblesse des marchés financiers, votre Mutuelle demeure une institution financière solide. La fusion imminente avec notre voisin de l'ouest du Québec ajoutera une corde à notre arc et solidifiera encore davantage nos avoirs communs pour l'avenir.

Tout comme les temps changent, la Mutuelle aussi se transforme, se modernise et s'adapte à la situation actuelle de ses membres. Cela commande une bonne dose d'innovation de la part du comité de direction et des autres employés de la Mutuelle pour offrir des produits et services flexibles qui nous distinguent des assureurs traditionnels. Personne ne connaît mieux les besoins des gens d'Église que votre coopérative d'assurance et nous continuons à développer notre expertise en ce sens. 164 ans d'expérience, ça compte et c'est rassurant!

Par ailleurs, il est aussi important de saisir le rôle de premier plan que vous jouez à titre de membres dans le maintien de la bonne santé de

votre Mutuelle d'assurance. En effet, il se joue à divers niveaux et passe notamment par de simples actions comme bien vous informer auprès de votre agent de vos diverses protections en biens et en responsabilité civile. Cela peut vous éviter beaucoup de désagréments à la suite d'un sinistre, en plus de favoriser la diminution des indemnisations qui augmentent d'année en année. Ces efforts se refléteront dans les prochains rapports annuels et de meilleurs résultats financiers favoriseront une diminution des primes à payer annuellement. N'oubliez pas que pour vous aider dans l'entretien de vos immeubles religieux et dans votre prise de décision, une panoplie de formations et de rencontres d'information vous sont offertes, de même que de nombreuses subventions dans la cadre de différents programmes mis sur pied par votre Centre d'entraide et de prévention (CEP).

Rappelons-nous que 2017 et les années à venir seront cruciales en matière de réflexion, de décisions et d'actions qui, elles, seront garantes de notre avenir. Ensemble, nous pouvons faire de demain un beau succès, car l'union est notre force.



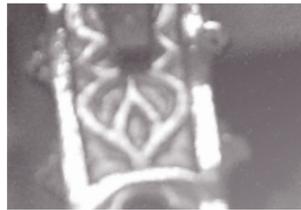
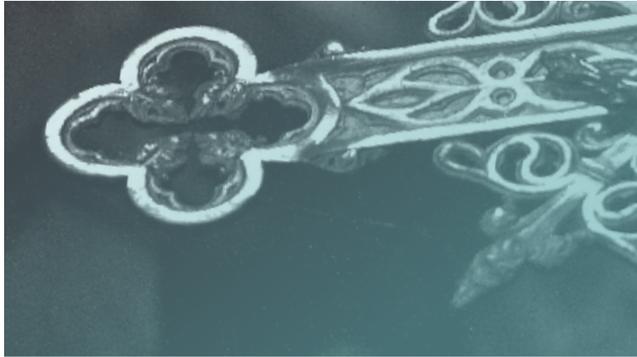


L'ASSURANCE
MUTUELLE DES
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION



www.amf-mtl.com

1071, rue de la Cathédrale
Montréal (Québec) H3B 2V4

La Mutuelle,
fière partenaire
de votre avenir

- ✓ Assurances
- ✓ Formations
- ✓ Programmes et subventions

